MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 18.761.297, un actif net de D : 18.691.958 et un bénéfice de la période de D : 168.961.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 20,47% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « Maxula Placement SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2018	30/09/2017	Année 2017
Portefeuille-titres	4	14 912 176	16 195 955	16 012 345
Obligations et valeurs assimilées		14 459 032	15 993 131	15 557 540
Tires des Organismes de Placement Collect	tif	453 144	202 824	454 805
Placements monétaires et disponibilités	-	3 841 123	5 095 969	3 106 244
Placements monétaires	5	3 841 073	5 095 909	3 106 233
Disponibilités		50	60	11
Créances d'exploitation	6	7 998	92 003	89
	-			
TOTAL ACTIF	=	18 761 297	21 383 927	19 118 678
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	40 266	46 986	41 505
Autres créditeurs divers	8	29 073	52 558	1 767
TOTAL PASSIF	-	69 339	99 544	43 272
	_			
ACTIF NET				
Capital	9	18 206 293	20 754 662	18 446 997
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérie	eurs	153	196	174
Sommes distribuables de la période	- 4.0	485 512	529 525	628 235
		.300	3.20 0.20	3_0 _00
ACTIF NET	-	18 691 958	21 284 383	19 075 406
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	-	19 764 207	21 202 027	10 110 670
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	=	18 761 297	21 383 927	19 118 678

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	187 117	576 515	203 406	622 966	823 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des	. •	187 117	562 075	203 406	615 802	816 123
Organismes de Placement Collectif		-	14 440	-	7 164	7 164
Revenus des placements monétaires	11	12 573	55 294	26 895	83 951	100 118
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	3	199 690	631 809	230 301	706 917	923 405
Oleman de mestien des						
Charges de gestion des placements	12	(40 266)	(127 529)	(46 986)	(136 298)	(177 803)
REVENU NET DES						
PLACEMENTS		159 424	504 280	183 315	570 619	745 602
Autres produits		114	114	-	-	-
Autres charges Contribution conjoncturelle	13	(4 984) -	(15 816) -	(5 827) (16 998)	(17 002) (50 440)	(22 306) (67 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		154 554	488 578	160 490	503 177	655 858
Régularisation du résultat d'exploitation		10 441	(3 066)	21 057	26 348	(27 623)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		164 995	485 512	181 547	529 525	628 235
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 441)	3 066	(21 057)	(26 348)	27 623
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées		14 207	4 947	12 316	27 557	40 430
sur cession de titres		200	19 530	200	2 724	2 724
RESULTAT DE LA PERIODE		168 961	513 055	173 006	533 458	699 012

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Période du 01/07 au	Période du 01/01 au	Année
VARIATION DE L'ACTIF NET	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	2017
RESULTANT	168 961	513 055	173 006	533 458	699 012
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins)	154 554	488 578	160 490	503 177	655 858
values potentielles sur titres Plus (ou moins) values	14 207	4 947	12 316	27 557	40 430
réalisées sur cession de titres	200	19 530	200	2 724	2 724
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(579 179)	-	(635 701)	(635 701)
TRANSACTIONS SUR LE					
CAPITAL	184 525	(317 324)	1 049 814	(2 039 903)	(4 414 434)
Carrantettara					
Souscriptions - Capital - Régularisation des	5 598 643	25 271 602	2 851 581	24 610 856	36 936 859
sommes non distribuables - Régularisation des	5 847	16 687	3 333	17 020	42 531
sommes distribuables	134 647	822 334	59 592	822 380	1 216 816
Rachats					
- Capital - Régularisation des	(5 425 317)	(25 535 866)	(1 824 004)	(26 577 785)	(41 221 206)
sommes non distribuables - Régularisation des	(5 090)	(17 604)	(2 163)	(15 507)	(44 138)
sommes distribuables	(124 205)	(874 477)	(38 525)	(896 867)	(1 345 296)
VARIATION DE L'ACTIF NET	353 486	(383 448)	1 222 820	(2 142 146)	(4 351 123)
		(000 440)	1 222 020	(2 142 140)	(4 001 120)
ACTIF NET					
En début de période	18 338 472	19 075 406	20 061 563	23 426 529	23 426 529
En fin de période	18 691 958	18 691 958	21 284 383	21 284 383	19 075 406
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	179 028	183 378	196 229	226 064	226 064
En fin de période	180 751	180 751	206 467	206 467	183 378
VALEUR LIQUIDATIVE	103,413	103,413	103,089	103,089	104,022
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	2,71%	0,83%	2,62%	3,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018, à D : 14.912.176 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisiti on	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		13 933 555	14 459 032	77,35%
Obligations des sociétés		4 091 574	4 225 152	22,60%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 % Obligations AMEN BANK 2010 au taux de	2 500	50 000	50 496	0,27%
TMM+0,85%	2 000	91 881	92 334	0,49%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	80 000	82 784	0,44%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	724 754	3,88%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	60 000	63 030	0,34%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5% Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de	2 000	120 000	124 300	0,66%
7,4 % Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de	2 500	150 000	158 175	0,85%
7,75 %	3 000	300 000	303 516	1,62%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	35 000	36 122	0,19%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	42 863	44 756	0,24%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	160 000	167 475	0,90%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	30 000	31 376	0,17%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	50 000	50 615	0,27%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	140 000	145 690	0,78%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	80 000	81 449	0,44%

I	ı ı	ı	1	ı ı
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	120 000	122 722	0,66%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	140 000	147 887	0,79%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	120 000	126 294	0,68%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	206 435	1,10%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3% Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de	2 000	93 280	95 361	0,51%
7% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A	2 000	40 000	42 228	0,23%
au taux de 7,35% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B	1 000	20 000	20 767	0,11%
au taux de 7,6% Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de	1 500	90 000	93 568	0,50%
7,2% Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2% Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au	1 000	20 000	20 492	0,11%
taux de 7,8% Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B	3 000	240 000	251 899	1,35%
au taux de 7,9% Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au	1 500	120 000	121 953	0,65%
taux de 7,85% Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au	2 000	160 000	163 826	0,88%
taux de 7,75% Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au	2 000	200 000	207 168	1,11%
taux de 7,75%	2 000	200 000	206 081	1,10%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	130 000	130 646	0,70%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 % Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de	1 000	28 550	29 591	0,16%
7,4 %	2 000	80 000	81 362	0,44%
Emprunt National		165 973	169 044	0,90%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	60 000	60 833	0,33%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	75 000	76 075	0,41%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	30 973	32 136	0,17%
Bons du trésor assimilables		9 676 008	10 064 836	53,85%
BTA 10-2018 - 5,5%	2 000	193 450	208 502	1,12%
BTA 03-2019 - 5,5%	1 000	196 180	204 559	1,09%
BTA 02-2020 - 5,5%	2 000	434 780	458 612	2,45%
BTA 10-2020 - 5,5%	5 000	1 122 848	1 196 736	6,40%

BTA 01-2021 - 5,75%	7 000	871 150	918 003	4,91%
BTA 02-2022 - 6%	2 000	388 450	405 336	2,17%
BTA 05-2022 - 6,9%	3 000	769 500	738 924	3,95%
BTA 08-2022 - 5,6%	1 000	478 400	492 540	2,64%
BTA 04-2023 - 6%	8 000	968 550	1 003 009	5,37%
BTA 01-2024 - 6%	2 000	478 300	502 347	2,69%
BTA 04-2024 - 6%	6 000	866 050	899 063	4,81%
BTA 03-2026 - 6,3%	3 000	678 400	703 152	3,76%
BTA 10-2026 - 6,3%	10 000	1 259 250	1 332 498	7,13%
BTA 04-2028 - 6,7%	4 000	970 700	1 001 555	5,36%
Titres des Organismes de Placement Collectif		451 489	453 144	2,42%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 317	451 489	453 144	2,42%
Total		14 385 044	14 912 176	79,78%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,48%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à D : 3.841.073 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
Dépôt à vue	3 829 792	3 841 073	20,55%
Banque Nationale Agricole	3 829 792	3 841 073	20,55%
Total général	3 829 792	3 841 073	20,55%
Pourcentage par rapport au total des Ac	ctifs		20,47%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2018 à D : 7.998, contre D : 92.003 au 30 septembre 2017 et se détaille ainsi :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Solde des souscriptions et rachats	-	91 939	-
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	7 907	-	-
Autres	91	64	89
Total	7 998	92 003	89

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2018 à D : 40.266, contre D : 46.986 au 30 septembre 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Maxula Bourse	26 904	31 499	27 825
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 017	9 292	8 208
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 345	6 195	5 472
Total	40 266	46 986	41 505

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à D : 29.073, contre D : 52.558 au 30 septembre 2017 et se détaille ainsi :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Solde des souscriptions et des rachats	27 396	-	-
Redevance du CMF	1 513	1 735	1 587
TCL	164	383	180
Contribution conjoncturelle	-	50 440	-
Total	29 073	52 558	1 767

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2017

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

Souscriptions réalisées

Montant	25 271 602
Nombre de titres émis	251 220
Nombre d'actionnaires nouveaux	605

Rachats effectués

Montant	(25 535 866)
Nombre de titres rachetés	(253 847)
Nombre d'actionnaires sortants	(469)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 947
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	19 530
Régularisation des sommes non distribuables	(917)

Capital au 30-09-2018

Montant	18 206 293
Nombre de titres	180 751
Nombre d'actionnaires	648

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 187.117 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2018, contre D : 203.406 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au	du 01/01 au	du 01/07 au	du 01/01 au	Année
	30/09/2018	30/09/2018			2017
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations					
- intérêts	63 887	194 158	67 958	211 566	276 081
Revenus des titres émis par le trésor et négociables					
sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	123 230	367 917	135 448	404 236	540 042
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	14 440	-	7 164	7 164
TOTAL	187 117	576 515	203 406	622 966	823 287

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2018 à D : 12.573, contre D : 26.895 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2017, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/07	du 01/01	du 01/07	du 01/01	Année
	au 30/09/2018	au 30/09/2018	au 30/09/2017	au 30/09/2017	2017
Intérêts des dépôts à vue	11 223	40 663	16 259	34 820	42 773
Intérêts des certificats de dépôt	-	2 010	-	1 323	1 323
Intérêts des billets de trésorerie	1 350	12 621	10 636	47 808	56 022
TOTAL	12 573	55 294	26 895	83 951	100 118

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2018 à D : 40.266, contre D : 46.986 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	du 01/07 <u>au</u> 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	<u>du 01/07</u> <u>au</u> 30/09/2017	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 30/09/2017	<u>Année</u> <u>2017</u>
Commission de gestion	26 904	85 209	31 499	91 373	119 198
Commission de dépôt	8 017	25 392	9 292	26 955	35 163
Commission de distribution	5 345	16 928	6 195	17 970	23 442
Total	40 266	127 529	46 986	136 298	177 803

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2018 à D : 4.984, contre D : 5.827 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2017, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u>	<u>du 01/01</u>	<u>du 01/07</u>	<u>du 01/01</u>	<u>Année</u>
	<u>au</u> 30/09/2018	<u>au</u> 30/09/2018	<u>au</u> 30/09/2017	<u>au</u> 30/09/2017	<u>2017</u>
Redevance du CMF	4 483	14 200	5 250	15 229	19 866
TCL	500	1 612	577	1 770	2 310
Autres	1	4	-	3	130
Total	4 984	15 816	5 827	17 002	22 306

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.